



PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme

Affaire suivie par : Myriam Quintin
Tél : 02.97.54.84.41
Mél : myriam.quintin@morbihan.gouv.fr

Vannes, le - 3 JUIL. 2026

LE PRÉFET

à

Monsieur le Maire de Le Bono
Mairie
Place Joseph Le Clanche
56400 LE BONO

Objet : Demande de déclaration d'utilité publique (DUP) pour le projet de réalisation de la ZAC Mané Mourin Lavarion à Le Bono

P.J. : 1

Pour faire suite à l'enquête publique portant sur le projet cité en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice.

Celle-ci a émis un avis favorable à la DUP et à l'emprise des ouvrages projetés.

Vous voudrez bien m'indiquer si vous réitérez votre demande de DUP et de cessibilité.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public dans les locaux municipaux et sur le site internet de la commune pendant une durée d'un an.

En outre, il vous appartient d'inviter votre conseil municipal à se prononcer, par une déclaration de projet telle que prévue par les articles L122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et L126-1 du code de l'environnement, sur l'intérêt général de l'opération.

La déclaration de projet mentionnera l'objet de l'opération et comportera les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. Elle prendra en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et des collectivités ainsi que le résultat de la consultation du public. Elle indiquera, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique. De plus, elle comportera les éléments mentionnés au I de l'article L122-1-1 du code de l'environnement, notamment les mesures permettant d'éviter, réduire et compenser les incidences négatives notables du projet sur l'environnement.

Si la déclaration de projet n'est pas intervenue dans le délai de six mois à compter de la présente demande, l'opération nécessitera obligatoirement une nouvelle enquête.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser un exemplaire de la délibération du conseil municipal prononçant la déclaration de projet.

Le préfet,

Pour le Préfet, par délégation,
La secrétaire générale adjointe,



Agnès CALLOU

Copie : Monsieur le directeur de Morbihan Habitat